



Rapport annuel d'activité NTTC 2022



Contenu

1. Avant-propos	3
2. Introduction	4
3. Ancrage juridique du NTTC	5
4. Projets.....	6
A. European Travel Information and Authorisation System (ETIAS)	6
B. TRAVICS	6
C. Project Management Office (PMO)	7
5. Récolte des données PNR : quelques chiffres	7
A. Compagnies aériennes	7
B. Vols et passagers	8
6. La lutte contre la criminalité et le terrorisme : des résultats par service	10
A. Police	10
B. Douane	13
C. VSSE – SGRS	17
D. La collaboration renforcée, la force du BelPIU	17
7. Le BelPIU sur la scène internationale : stratégiquement et opérationnellement.....	18
A. Coopération opérationnelle et échanges de données	19
B. Groupe de travail informel sur le PNR	20
C. Formation internationale sur API/PNR	21
D. Benelux	21
E. IXIM.....	21
8. Conclusion	22

1. Avant-propos

Cher lecteur,

Début 2022, nous avons pu enfin laisser la période Corona derrière nous. Cela a non seulement eu un impact positif sur notre bien-être général, mais a également permis au trafic aérien international de revenir tranquillement à la normale. L'Association du transport aérien international (IATA) se risque à des prédictions prudentes, avançant au plus tôt 2024 comme l'année où le nombre de passagers approchera à nouveau les niveaux de 2019.

Pour le BelPIU, 2022 a été l'année de son intégration au sein du "National Travel Targeting Center" (NTTC) comme organisation couplée. Elle a ainsi trouvé sa place encore plus fermement au sein du Centre de Crise National, et prépare également l'intégration de la future unité pour le "European Travel Information and Authorisation System", ou ETIAS, au sein de ce même NTTC. Bien que les objectifs juridiques du BelPIU soient distincts de ceux de l'unité ETIAS, le NTTC nous permet de créer des synergies et des économies d'échelle nécessaires en termes de management, de gestion organisationnelle et informatique. Ce qui n'est pas sans importance en période de restrictions budgétaires.

Le fait que notre société soit fortement fondée sur une dynamique axée sur l'information dans presque tous les domaines est une porte ouverte. Nous sommes tous entourés d'informations et de données qui sont utilisées par tout le monde, les particuliers, les commerçants, le monde médical, les banques, les chaînes de magasins, etc. C'est une réalité et une évolution de la société que l'on ne peut ni nier ni arrêter. Le gouvernement ainsi que les services de renseignement et de sécurité, doivent également tenir compte de cette réalité, d'autant plus que notre "public cible", c'est à dire les organisations criminelles, les trafiquants d'êtres humains, les organisations terroristes utilisent également, sans limites, toutes sortes de données et de sources d'information.

Bien entendu, cela ne peut se faire que dans un cadre juridique strictement réglementé et encadré, comme c'est le cas pour le traitement obligatoire des données des passagers par tous les États membres européens. L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (juin 2022) qui a confirmé la directive PNR européenne dans son intégralité va également dans ce sens. Les restrictions opérationnelles imposées par une interprétation stricte de la Cour de Justice de l'Union européenne représentent plusieurs pas en arrière dans la politique belge et européenne de sécurité. Il est évident que ceux-ci seront pleinement intégrés dans le fonctionnement du BelPIU, sans toutefois perdre de vue l'objectif de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. La réalité géopolitique (en raison de la guerre sur le continent européen, entre autres), le contexte spécifique de Bruxelles en tant que capitale des institutions européennes et internationales et les défis spécifiques en termes de lutte contre la criminalité organisée nous placent devant cette responsabilité.

Ce rapport est la traduction chiffrée du travail engagé de nombreux collaborateurs des 4 services compétents (Police intégrée, Douanes, Sûreté de l'État et Service Général de Renseignement et de Sécurité), des analystes du BelPIU ainsi que du service de soutien stratégique du BelPIU. N'oublions pas non plus que les résultats opérationnels seraient impossibles sans la coopération très appréciée avec les collègues de tous les services qui ont effectué les contrôles dans nos aéroports belges. Ce rapport, prévu par la loi du 25 décembre 2016, est donc le résultat d'un modèle concret de coopération et de partage d'information au quotidien qui fonctionne très bien. Mes sincères remerciements à chacun de ceux qui s'engagent sur cette voie.

Gunter CEUPPENS

Head of National Travel Targeting Center

2. Introduction

Ce rapport annuel reflète, sans s'y limiter, les activités de l'Unité d'Information des Passagers belge (BelPIU) en 2022. De plus, le rapport donne également un aperçu des activités qui ne sont pas liées directement à l'analyse opérationnelle des données relatives aux passagers. En effet, dans le rapport de l'année dernière, vous avez pu lire que la Belgique allait concrétiser un progrès en matière de traitement des données de voyage en créant le National Travel Targeting Center (NTTC). Le présent document est donc le premier rapport annuel global du NTTC. Ce rapport et ceux qui le suivront comprendront désormais d'une part le rapport annuel de l'Unité BelPIU, tel qu'exigé en vertu de la loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers et d'autre part les futurs rapports de l'Unité nationale ETIAS, ainsi qu'un rapport sur une partie des travaux du NTTC, qui les regroupe.

Nous commençons par un retour sur l'affaire qui est toujours en cours devant la Cour constitutionnelle au moment de la rédaction de ce rapport. Dans un arrêt du 21 juin 2022, la Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcée sur la validité de la directive PNR (2016). Bien que la Cour se soit prononcée positivement, le BelPIU doit prendre en compte certains ajustements dans son fonctionnement opérationnel.

Nous résumons ensuite l'état d'avancement de certains de nos plus grands projets. Il s'agit notamment de la mise en place de l'unité ETIAS, de la poursuite de l'optimisation des applications informatiques et de l'organisation interne du NTTC - avec la création d'un bureau de gestion de projet (PMO).

Comme l'année dernière, vous trouverez dans le chapitre suivant un aperçu du nombre de données de voyage traitées. Il est important de souligner ici que ces chiffres illustrent des mouvements de voyage uniques et non des individus uniques. Nous nous approchons maintenant d'une couverture à 100% du trafic aérien. Avec quelques dernières (petites) compagnies encore à connecter, nous pouvons dire que le BelPIU est maintenant toujours plus opérationnel et complet. Toutefois, cette partie de la mise en œuvre n'est pas terminée, car il reste beaucoup de travail à faire en termes de qualité des données. De plus, les connexions techniques changent périodiquement.

Le cœur de ce rapport est constitué par les résultats opérationnels découlant de l'analyse des données des passagers par les services de la Police intégrée, des Douanes et accises, la Sécurité de l'État (VSSE) et le Service Général de Renseignements et de Sécurité (SGRS), en coopération et avec l'aide du service d'analyse et de soutien du BelPIU. La couverture élargie des compagnies aériennes ainsi que la levée de la plupart des mesures COVID dans le monde nous ont permis de présenter un tableau plus riche en résultats que celui de l'année passée.

Enfin, nous donnons un aperçu des activités internationales du NTTC. En matière de traitement des données des passagers, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, la Belgique reste un exemple au niveau mondial et un partenaire très recherché par les organisations internationales telles que les Nations Unies (CTED, UNOCT, etc.), la Commission européenne ou encore l'Organisation mondiale des Douanes (OMD), ... pour partager son expertise. La Belgique a quitté la présidence des groupes de travail informels européens sur PNR (IWG) - activité qu'elle a menée pendant trois ans - mais continue de jouer un rôle essentiel en tant que présidente du sous-groupe opérationnel. En outre, pour encourager les échanges opérationnels, les contacts bilatéraux avec les autres UIP européennes ont été renforcés.

3. Ancrage juridique du NTTC

Le BelPIU, en tant que l'un des instruments disponibles en termes de politique de sécurité axée sur le traitement des données, poursuit des objectifs socialement nécessaires dans la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il travaille avec des données sensibles en matière de confidentialité. Un cadre juridique solide comprenant toutes les garanties possibles en matière de protection des données est donc fondamental.

Etant donné qu'il existe une affaire, toujours en cours devant la Cour constitutionnelle, contre la législation du 25 décembre 2016, qui a conduit à des questions préliminaires devant la Cour de justice de l'Union européenne, l'année écoulée a également généré beaucoup de travail sur le front juridique.

L'année 2022 a été marquée par la fin de cette procédure préjudicielle : le 27 janvier 2022, l'Avocat général a rendu ses conclusions et le 21 juin 2022, la CJUE a rendu son arrêt.

Dans son arrêt, la CJUE a validé la Directive PNR dans son ensemble, confirmant ainsi que le système PNR européen est apte à atteindre ses objectifs de lutte contre le terrorisme et la criminalité grave dans le respect des droits fondamentaux.

Cette validation a été possible car les dispositions de la directive PNR ont pu faire l'objet d'une interprétation conforme aux droits fondamentaux tels que garantis par la Charte, applicable à tous les États membres. Cette interprétation stricte a donc un certain impact sur le fonctionnement opérationnel de toutes les UIP européennes, y compris l'UIP Belge.

Le 14 juillet 2022, la Cour constitutionnelle belge a rendu une ordonnance par laquelle elle décide de rouvrir les débats. L'arrêt de la Cour constitutionnelle est attendu en 2023 et nous indiquera l'impact sur la loi belge du 25 décembre 2016.

Entre-temps, le BelPIU n'est pas resté inactif. L'analyse des différents impacts de l'arrêt rendu par la CJUE sur le plan légal, opérationnel et technique a demandé un investissement important du BelPIU, qui a pris plusieurs mesures de nature à se conformer à celui-ci, en collaboration avec les services compétents, la Commission européenne et les autres États membres.

L'arrêt de la CJUE concerne tous les États membres de l'UE. Le BelPIU a dès lors veillé à attirer l'attention sur l'importance de son impact auprès des États membres et plaidé pour trouver des solutions communes sur les questions de la sélection des vols intra-UE et de la conservation des données. Le BelPIU a développé une méthode d'analyse de risques pour les vols intra-UE qui a déjà été soumise à ses partenaires, les autres États membres, et a reçu un accueil favorable de la Commission.

Aussi, le BelPIU a déjà peaufiné les procédures internes impactées par l'interprétation restrictive des catégories de données PNR (Annexe I de la directive PNR) et préparé des solutions légales aux changements induits par l'arrêt de la CJUE.

Dès que la décision sera connue, le BelPIU soumettra des propositions pour rédiger une nouvelle version de la loi PNR prenant en compte l'interprétation conforme aux droits fondamentaux de la directive PNR adoptée par la CJUE, le dispositif de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et la révision de la loi réalisée en 2021.

4. Projets

A. European Travel Information and Authorisation System (ETIAS)

Le projet « European Travel Information and Autorisation System » (ETIAS) est l'une des initiatives européennes visant à développer des frontières intelligentes en Europe. Depuis l'adoption du Règlement fin 2018, le NTTC travaille sans relâche sur son implémentation, ce qui vaut à la Belgique d'être l'un des États Membres les plus actifs dans les groupes de travail européens.

Après avoir soutenu la rédaction de la législation secondaire auprès de la Commission de 2019 à 2021, le NTTC s'est surtout concentré en 2022 sur les aspects législatifs nationaux. Un projet de loi nationale a été finalisé avec les services partenaires du projet et son adoption devrait avoir lieu en 2023.

Outre les considérants légaux, ce projet est constitué de bien d'autres facettes, notamment technique et organisationnelles. En effet, pour que l'Unité nationale ETIAS (UNE) puisse remplir ses missions, elle doit avoir accès au système central ETIAS et au software européen en cours de développement. Dans ce cadre, le NTTC a travaillé intensément sur l'amélioration de la documentation technique produite par eu-LISA (l'agence TIC de l'UE), relevant coquilles et incohérences. Les équipes IT de la DG ISD (IBZ) et du NCCN ont travaillé de concert en 2022 pour assurer la connexion de la future unité aux systèmes européens. Par ailleurs, une application spécifique doit être développée par le NTTC pour permettre à l'UNE de réaliser les tâches non couvertes par le software européen. Une première version de cette application a été développée en 2022. L'année 2023 permettra de la tester et de l'améliorer. En vue de recruter le personnel nécessaire, les premiers profils RH ainsi que les plans des futurs bureaux de l'Unité ont été élaborés en 2022.

Enfin, un tel projet requiert une campagne de communication forte et extensive. Un groupe de travail a été créé en 2022 en vue d'impliquer toutes les administrations belges concernées, de préparer un plan de communication et de s'assurer que les futurs voyageurs, ambassades, transporteurs, services impliqués dans l'UNE... soient informés en temps et en heure de ces nouvelles obligations.

Selon le planning actuel de l'Union européenne, ETIAS doit être opérationnel en novembre 2023. Ce planning risque d'être révisé en raison des difficultés rencontrées dans le cadre de l'implémentation du projet européen connexe Entry-Exit System (EES). Malgré les changements de planning constant de l'Union européenne, le NTTC ne rencontre pas à ce jour de difficultés à respecter les délais prévus.

B. TRAVICS

En mai 2020, le développement d'un Case Management System appelé TRAVICS (Travel Intelligence Case System) a été lancé, en complément du système informatique BelTRIP chargé du traitement des données des passagers. À cette fin, les processus ont été cartographiés en détail par le biais d'une analyse business. Une fois les processus de travail entièrement répertoriés, les besoins des différents services ont été identifiés et la structure de TRAVICS a pu être élaborée. Au cours de l'année 2022, les fonctionnalités ont été développées en profondeur et, au cours des derniers mois, un travail intensif a été réalisé sur la formation et les tests avec les utilisateurs. Depuis le 1er janvier 2023, le système de gestion des dossiers est opérationnel dans une première phase et au cours de l'année, le projet se poursuivra afin d'aligner TRAVICS avec les besoins ultérieurs du NTTC.

L'objectif global de ce projet est de développer une solution permettant d'automatiser le suivi des données relatives aux voyages suspects, les processus de gestion des différents cas et la performance des équipes opérationnelles. Cela permet d'assurer un suivi plus efficace des dossiers PNR, de mieux contrôler l'utilisation des données et de faciliter la collecte de statistiques pour les résultats opérationnels du NTTC. Si certains des processus ont pu être simplifiés et automatisés, l'examen de chaque dossier reste évidemment une tâche humaine et manuelle, comme l'exigent la législation et la Directive. Il est en effet interdit de recourir à des algorithmes ou à l'intelligence artificielle. Après l'achèvement de ce projet, tous les services du NTTC utiliseront le même système de gestion des dossiers, ce qui devrait simplifier leur collaboration. Le système facilitera également les échanges avec les partenaires extérieurs.

C. Project Management Office (PMO)

En 2022, le NTTC a créé un project management office. Il s'agit d'une nouvelle équipe dont l'objectif est d'optimiser la gestion des projets du NTTC. Concrètement, cette équipe est chargée de la mise en place d'une méthodologie de gestion de projet adaptée au contexte du service, de développer des outils de suivi budgétaires et du suivi du planning et des tâches. Les outils mis en place permettent de prévoir de la manière la plus précise possible les ressources nécessaires pour atteindre les différents objectifs et de tenir compte des risques liés à chaque projet. Ce PMO est également responsable du suivi des projets pour lesquels le NTTC a reçu des fonds européens. Dans ce contexte, il convient de mentionner que le système informatique chargé de traiter les données des passagers pourrait être développé grâce au budget du Fonds européen pour la sécurité intérieure.

5. Récolte des données PNR : quelques chiffres

A. Compagnies aériennes

La connexion des compagnies aériennes au système de collecte, traitement et stockage de données PNR est un long processus qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2022.

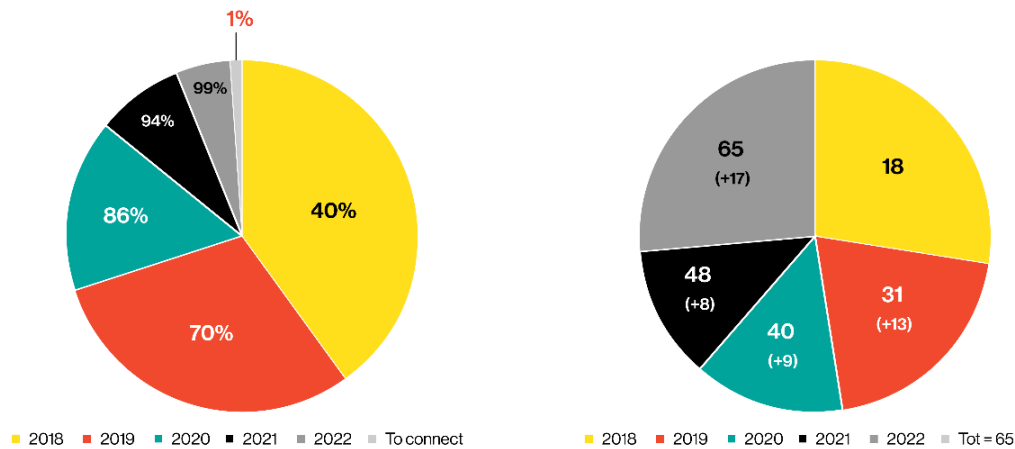
Au total, 17 nouvelles compagnies aériennes ont été intégrées au système informatique PNR belge. En fonction des technologies utilisées par les transporteurs pour la transmission de leurs données ainsi que des formats techniques choisis, le processus d'intégration peut être plus ou moins complexe.

Cette année 2022 fut la seconde année la plus productive pour les connexions en chiffre globale depuis 2018 (Cfr graphique 1). Cependant, cela ne se traduit pas par une évolution substantielle en termes de couverture de voyages car les compagnies connectées n'opéraient pas forcément beaucoup de vols en Belgique. Notons que cette étape fastidieuse était un passage obligé et que cette évolution de la couverture de 5% supplémentaires nous rapproche finalement fortement d'une vision complète du réseau.

Enfin, en ce qui concerne les compagnies aériennes qui ne sont pas encore connectées au système belge (9 actuellement), elles ont été notifiées et les discussions techniques sont en cours. Une première étape a donc également été lancée en 2022 pour terminer le processus de connexion des dernières compagnies opérant des vols réguliers.

Au total, depuis les débuts opérationnels en 2018, **65 compagnies aériennes ont été connectées** et transmettent désormais leurs données de vols. Cela représente environ 99% des mouvements de voyages des aéroports belges.

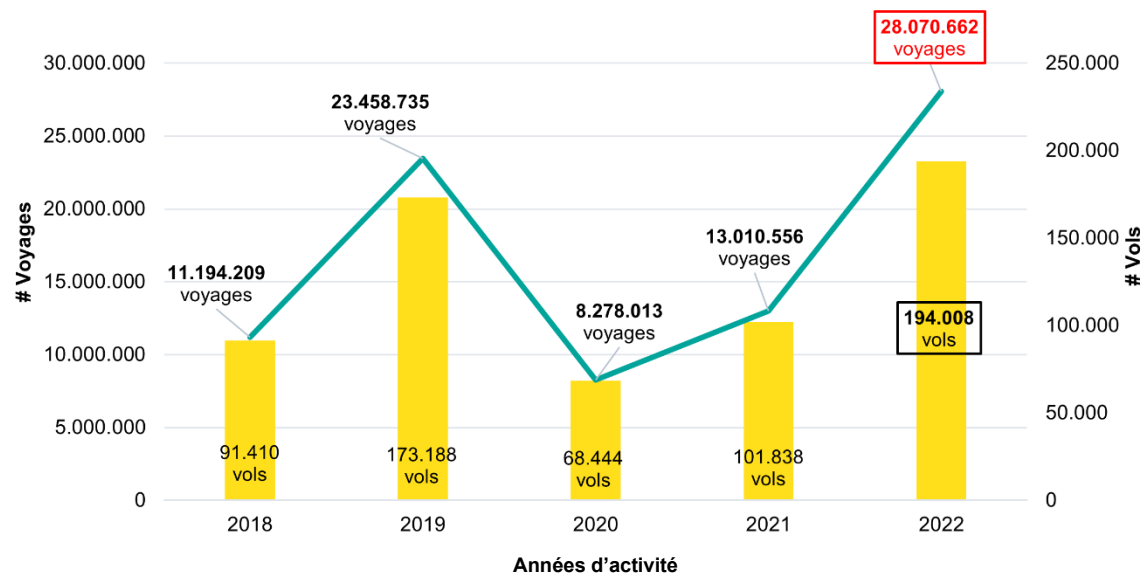
Graphique 1 : Augmentation par année du pourcentage de données de voyages analysées globalement (gauche) et du nombre de compagnies connectées par l’UIP (droite)



B. Vols et passagers

Avec environ **28 millions de voyages traités sur près de 200.000 vols transmis par les compagnies aériennes lors de l’année 2022**, nous voyons que le secteur aérien se remet bien après 2 années difficiles. Le BelPIU a traité plus de données de passagers qu’en 2019. Cette hausse s’explique par l’augmentation du nombre de compagnies aériennes connectées et l’augmentation du nombre de vols et de passagers par rapport à 2021. Le nombre de vols opérés par les compagnies connectés a presque doublé en 2022 par rapport à 2021 et le taux de remplissage des avions est bien plus important car le nombre de voyages a lui plus que doublé pour atteindre son record des 5 dernières années.

Graphique 2 : Évolution du traitement des données relatives aux voyages depuis le début du BelPIU en nombre de mouvements de voyage et en nombre de vols.

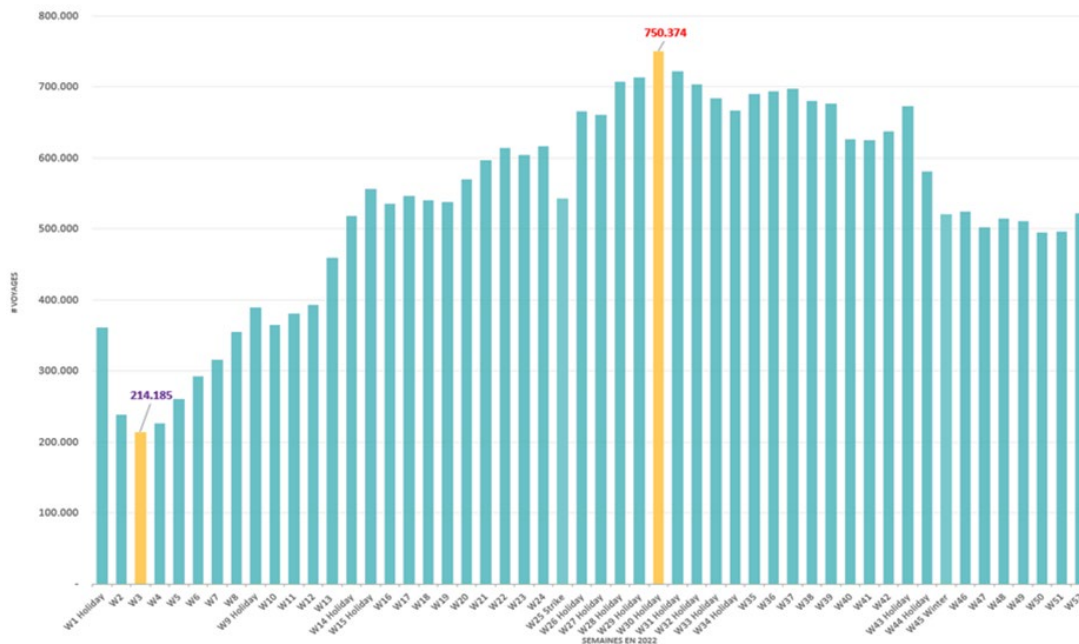


Il est important d'attirer l'attention sur le fait que nous parlons bien de nombre de voyages et non de voyageurs différents. Par exemple, si un voyageur effectue un aller-retour cela sera comptabilisé comme deux voyages dans la base de données.

En analysant plus en détails le nombre de voyages par semaine sur cette année 2022 (voir graphique 3), il apparaît que la courbe d'évolution reprend son cycle normal d'avant la pandémie. Lors de l'année écoulée, on remarque une augmentation dès le début de l'année jusqu'aux congés d'été, durant lesquels, nous avons vécu la semaine la plus chargée en trafic depuis le démarrage de l'UIP en 2018 avec 750.000 passagers sur 7 jours (+ de 100.000 voyages par jour). Ensuite, la courbe redescend en période automnale et se stabilise autour de 500.000 passagers par semaine. Etant donné que nous sommes maintenant presque à 100% de connexions et que la situation sanitaire s'est améliorée, nous devrions voir des paliers Haute Saison / Basse Saison apparaître plus clairement lors de l'année 2023.

Au début de l'année 2022, certaines semaines du mois de janvier n'ont vu que ± 200.000 voyages collectés, ce qui était dû aux mesures sanitaires encore en vigueur. Le trafic s'est ensuite rétabli et malgré quelques grèves ou baisses de fréquentation post-congés, la charge est toujours restée très élevée. La quantité de données collectées a donc augmenté considérablement au cours de l'année et cela s'est reflété sur la quantité de travail opérationnel quotidien ainsi que dans les chiffres de résultats des différents services.

Graphique 3 : Evolution par semaine du nombre de voyages traités par le BelPIU tout au long de l'année 2022



6. La lutte contre la criminalité et le terrorisme : des résultats par service

La section ci-dessus indique que le BelPIU (en tant que partie du NTTC) a traité 28 millions de données de voyage au cours de l'année 2022. Cependant, le personnel opérationnel du BelPIU n'a pas un accès libre à toutes les informations enregistrées dans la base de données du BelPIU. Le rapport annuel 2021 (chapitre 3) abordait en détail les trois moyens d'accéder aux données de voyage. Pour synthétiser, les membres opérationnels du BelPIU ont seulement accès aux données relatives aux passagers via :

- Des recherches ciblées dans le passé (en tenant compte de toutes les exigences légales en la matière)
- Un croisement avec un extrait d'une base de données gérée par un service agréé
- Une concordance croisée avec un ensemble de critères suspects

Les données des passagers qui ne sont pas conformes à l'un de ces trois processus ne sont pas accessibles et ne peuvent donc pas être traitées ou exportées. Un croisement positif généré par le système informatique (terminologie BelPIU : hit) doit toujours être validé manuellement comme correct (match) ou incorrect (faux positif). Le système informatique du BelPIU anonymise le résultat qui a été évalué comme faux positif par l'opérateur BelPIU et, par conséquent, ce résultat ne peut plus être utilisé. Cette validation manuelle est une tâche importante pour les membres opérationnels du BelPIU : une évaluation approfondie d'un hit a pour conséquence que cette décision n'est pas faussée, que le dossier du passager ne quitte pas l'environnement opérationnel du BelPIU et que le passager ne sera pas contrôlé à tort à l'aéroport.

Les faux positifs ne peuvent jamais être complètement évités (la Cour européenne de justice l'a également reconnu dans son arrêt), mais en préparant les extraits de bases de données aussi efficacement que possible, on peut les minimiser. Dans le chapitre introductif, nous avons déjà indiqué que la qualité des données des transporteurs aériens est encore un point d'amélioration pour les années à venir. Avec un rapport « Faux positifs/Match » de 35/65 au niveau du système informatique, la Belgique fait mieux que la moyenne européenne. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un résultat jugé comme « faux positif » (qui est automatiquement anonymisé) est toujours préférable à un passager qui a été erronément « matché » et contrôlé.

Ci-dessous, nous abordons les résultats pour chacun des quatre services compétents travaillant au sein du BelPIU, ainsi que les cas qui ont été traités conjointement. Il faut savoir que chaque service compétent a ses propres compétences, mais la multidisciplinarité du BelPIU est un atout, car il permet une étroite collaboration dans le cadre de compétences partagées ou d'intérêts communs. Pensez, par exemple, au suivi des personnes soupçonnées ou poursuivies pour différents types de crimes par différents services de sécurité ou de renseignement. Une remarque importante concernant les chiffres ci-dessous est qu'une personne peut effectuer plusieurs mouvements de déplacements et générera ainsi plusieurs hits. Le nombre de hits ne correspond donc pas exactement au nombre de personnes pour lesquelles des données de voyage ont été traitées.

A. Police

La Police intégrée est présente au sein du BelPIU afin de pouvoir directement travailler sur les phénomènes qui lui sont propres dans le champ d'application de la Loi PNR. Ces phénomènes sont divers et variés et vont du rapt parental au blanchiment d'argent en passant par la traite des êtres humains et le trafic de drogue par exemple. Chaque année, le travail de la Police au sein du BelPIU apporte des résultats importants.

Un extrait de la Banque Nationale Générale (BNG) concernant uniquement les phénomènes repris dans le scope de la Loi PNR est croisé en continu avec les données entrant dans la base de données PNR. Si une correspondance positive est établie entre une personne signalée dans la BNG filtrée et les données PNR transmises par les compagnies aériennes, un détaché de la Police analysera en direct celle-ci avec rigueur afin de statuer sur le suivi à donner. Le fait

de travailler en 24/7 permet aux détachés de réagir immédiatement et de faire une analyse complète avant de transmettre, ou non, l'information.

En 2022, pas moins de **2.632 contrôles** sur base du croisement avec la base de données policière ont été **envoyés aux aéroports internationaux en Belgique**.

Tableau 1 : Contrôles BNG par phénomène de criminalité (les plus importants)

Type de crime visé dans le Scope de la Loi PNR et signalé en BNG	Résultats après traitement par BelPIU Police et collaboration Police Aéronautique (LPA)		
Terrorisme	385 alertes émises	→	191 ont mené à des rapports d'informations détaillés.
Rapt parental	252 alertes émises	→	29 ont mené à un contrôle positif avec PV subséquent et 10 ont conduit à des arrestations immédiates.
Homicide	9 alertes émises	→	2 positives (1 arrestation)
Traite des êtres humains	77 alertes émises	→	33 positives dont 7 arrestations
Vol avec violence	226 alertes émises	→	90 positives dont 53 arrestations
Membres de groupes liés au crime organisé	747 alertes émises	→	329 positives
Fraude Financière (EcoFin)	223 alertes émises	→	19 positives dont 5 arrestations
Drogue	410 alertes émises	→	110 positives dont 46 ont menées à des arrestations immédiates

A titre d'exemple, 420 auditions SALDUZ 4 (cela concerne des suspects qui doivent être entendus avec privation de liberté) **ont eu lieu dans les aéroports belges suite à des alertes issues d'une analyse des données PNR.** Les individus signalés SALDUZ 4 sont donc systématiquement contrôlés, grâce à un ciblage plus précis et cela envoie un message fort aux milieux criminels. Il a été également possible **d'arrêter 168 personnes** suite à des mesures à prendre via un signalement dans la Banque Nationale Générale.

En ce qui concerne **la participation aux enquêtes judiciaires**, les détachés de la Police intégrée ont également contribué à fournir de nombreuses informations aux enquêteurs et aux magistrats. **1.388 demandes** de recherches de données de passagers ont été traitées par le BelPIU, ce qui fait une moyenne de presque 4 par jour. Ceci a amené **5.227 résultats positifs**, qui ont été extraits de la base de données PNR pour faire avancer diverses enquêtes.

Certaines de ces 1.388 demandes concernaient également des extraits de bases de données reprenant des personnes surveillées afin d'anticiper un futur voyage d'un suspect. Cela a permis de constater 426 voyages réservés par des personnes surveillées.

Des **critères de voyage inhabituels** ont été combinés par la Police intégrée afin d'identifier des passagers suspects encore inconnus, particulièrement dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de drogues. En effet, en travaillant sur ces 2 phénomènes, on remarque d'un côté, que les individus introduits illégalement sur le territoire belge sont toujours inconnus dans un premier temps et d'un autre côté, que les mules utilisées pour transporter la drogue ne sont présentes dans aucune base de données. Les **combinaisons de critères préétablis créées par les détachés de la Police** au sein du BelPIU sur base de diverses informations et d'agrégations de critères de voyages douteux **ont permis d'identifier 1.116 voyages suspects** surtout pour les 2 phénomènes cités ci-dessus. Sur cette base, **778 alertes ont été transmises** en vue d'un contrôle à l'aéroport dont **363 se sont révélées positives**. Cela représente une **interception dans presque un cas sur deux et en moyenne une par jour** sur base des critères de voyage inhabituels.

Tout au long de l'année, les informations transmises par les détachés de la Police au sein du BelPIU ont permis d'établir **717 rapports d'informations**.

Exemples de résultats marquants en 2022 :

- 6 passagers ont pu être interpellés sur un même vol vers l'Irlande alors qu'ils tentaient de gagner ce pays avec des faux documents. Grâce d'une part aux données spécifiquement utilisées par l'organisation criminelle ayant réservé les billets et d'autre part à un assemblage des critères de réservation suspects connus par l'Unité, l'alerte a pu être donnée pour les contrôler. Ils étaient accompagnés d'un passeur voyageant lui aussi dans la même réservation avec son vrai document et possédant un bagage contenant plusieurs autres documents falsifiés. Lors du contrôle de ce dernier, une preuve de paiement de 13.000€ pour un voyage illégal a également été découverte. Nous avons appris par la suite via une demande internationale que l'UIP Irlandaise travaillait sur la même organisation criminelle, active dans la traite des êtres humains, et un échange d'informations policières a pu avoir lieu entre services concernés.
- Lors du mois de février, grâce aux données PNR, une personne recherchée pour vol aggravé, et condamnée à 3 ans de prison pour ce fait, a pu être arrêtée sur un vol Intra-Schengen. Cet individu était également suspecté dans une affaire de meurtre et devait être auditionné SALDUZ 4 à cet effet. Une alerte a été émise pour ces 2 motifs et le passager a été interpellé lors de son voyage.
- Au niveau drogues et enlèvements parentaux, nous avons également obtenu des résultats de manière mensuelle suite à la connexion avec la base de données BNG (filtrée selon le scope PNR). Au mois d'avril, un individu a été arrêté avec effet immédiat sur un vol Intra-Schengen alors qu'il avait encore une peine de prison de 31 mois à purger pour trafic de stupéfiants. A quelques jours d'intervalle le même mois, un parent a été signalé pour enlèvement parental par un Parquet belge et a pu être entendu lors de son retour en Belgique.

Au total, sur l'année 2022, ce sont 533 individus qui ont pu être arrêtés suite à différentes alertes émises par le BelPIU Police dans toutes les matières pour lesquels les détachés sont compétents.

B. Douane

Le service des douanes et accises du BelPIU se concentre sur plusieurs phénomènes, notamment la contrebande de drogues, la fraude aux accises et le trafic illégal de diamants, de biens culturels, d'espèces en voie de disparition et de contrefaçons. L'interception des passagers coupables de ces actes est une mission importante en soi, mais elle devient encore plus importante lorsqu'il est établi que ces activités financent des réseaux criminels ou terroristes.

Au total, 777 contrôles ont été effectués dans les aéroports nationaux et étrangers en 2022 à la demande des douanes du BelPIU. 303 de ces contrôles ont donné lieu à des conclusions positives, ce qui correspond à un taux de positivité de 39 %.

Tableau 2 : Répartition du nombre de constats positifs par département responsable en chiffres absolus et en pourcentages

D&A Opérations	169 (55,78%)
D&A Recherches	106 (34,98%)
A l'étranger (via la convention Naples II)	28 (9,24%)

En 2022, l'interception de criminels lié à la drogue est restée une activité importante des douanes du BelPIU. À cette fin, elle coopère intensivement avec les services "Recherches" et "Opérations" des douanes et accises de Zaventem. Des réunions sont organisées à intervalles réguliers avec les deux services afin d'étudier l'évolution de la criminalité liée à la drogue et d'adapter les pratiques de contrôle en conséquence afin d'évoluer si nécessaire.

Cela a notamment conduit à l'interception à Zaventem de 11,60 kilogrammes de XTC dans les bagages d'un passager essayant de se rendre au Paraguay depuis Bruxelles avec des escales à Zurich et Sao Paulo (photos 1 et 2). Et encore, sur un vol en provenance de la Jamaïque, 3,5 litres de cocaïne liquide ont été interceptés. Celle-ci était cachée dans des bouteilles de mélange de cocktail à la fraise (photo 3).

À la fin de l'année, grâce à la convention Naples II, les douanes du BelPIU ont contacté les services responsables de Las Palmas pour les informer qu'un passager suspect arrivait à leur aéroport en provenance de Bruxelles. Après inspection, il s'est avéré que la personne en question transportait 2,02 kilogrammes d'héroïne et 10,68 kilogrammes de Tusi, une drogue de synthèse relativement récente.

Bien que le nombre de kilogrammes de drogue saisis soit limité (les grandes quantités ne transitent pas par le trafic aérien), ces cas montrent que la Belgique est un maillon important de la chaîne, tant pour l'importation que pour l'exportation de stupéfiants. En outre, il convient de mentionner qu'en 2022, les douanes du BelPIU ont consacré beaucoup d'efforts vis-à-vis des mules, c'est-à-dire des personnes qui prennent des médicaments par voie orale. Malgré les faibles quantités détectées de cette manière (800 grammes - 1 kilogramme en moyenne), cette forme de contrebande de drogue est extrêmement dangereuse et nuisible. Cela a conduit à un nombre plus élevé de saisies relativement petites. Finalement, l'année dernière a vu le plus grand nombre de contrôles transférés à l'étranger par la Convention Naples II. Sur les 28 contrôles positifs effectués à l'étranger, 78,57 % étaient liés à la drogue.

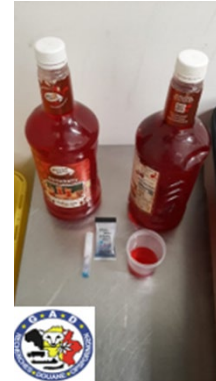
Photo 1: 11,60 kilogrammes de XTC



Photo 2: 11,60 kilogrammes de XTC



Photo 3: 3,5 litres de cocaïne liquide



La quantité totale de drogue interceptée par les douanes en 2022 en réponse aux informations du BelPIU s'est élevée à 161,06 kilogrammes. Cela équivaut à une valeur marchande totale de 1 667 723 euros.

Toutefois, l'interception de la contrebande de drogue n'a pas été la seule activité de BelPIU Douanes en 2022. Des efforts tout aussi importants ont été déployés pour détecter la fraude aux accises en coopération avec les services douaniers des aéroports. Par exemple, l'année dernière, 2.255 fardes de cigarettes et 156,60 kilogrammes de tabac ont été saisis suite à des informations provenant de la base de données BelPIU. Cela correspond à 528 300,68 euros de droits d'accises éludés. En outre, un soutien crucial a également été apporté à une enquête à grande échelle sur une fabrique illégale de tabac en Belgique (photo 4). Lors de la perquisition de ces locaux, 57 millions de cigarettes et 48,5 tonnes de tabac ont été trouvés pour une valeur totale de 32,5 millions d'euros. Quinze personnes ont été arrêtées.

Ensuite, à l'aéroport de Zaventem en janvier 2022, deux passagers ont été arrêtés grâce à une information des douanes du BelPIU. Lors du contrôle de leurs bagages, on a découvert qu'ils transportaient ensemble 248 fardes de cigarettes (photo 5). En février, un multirécidiviste connu a été intercepté avec 250 fardes de cigarettes. Pour les multirécidivistes connus comme celui-ci, la comparaison avec les bases de données est indispensable.

Il convient toutefois de noter que tant la crise du COVID que la guerre en Ukraine ont eu un impact significatif sur les phénomènes d'accises. En raison de la fermeture des frontières, les itinéraires fixes ne pouvaient plus être utilisés. En 2022, il est également apparu que les délinquants déplaçaient de plus en plus leurs activités vers d'autres pays européens, car ils étaient sans cesse arrêtés en Belgique avec leur marchandise de contrebande illégale.

Photo 4 : une fabrique illégale de tabac en Belgique



Photo 5 : 248 fardes de cigarettes



En outre, 2022 a également été l'année où les douanes du BelPIU, en collaboration avec Operations Zaventem, se sont davantage spécialisées dans la détection des diamants non déclarés. En 2021, il est déjà apparu clairement qu'en contrôlant les importations de diamants, le nombre de diamants déclarés à l'importation augmente. Cela implique un effet inhibiteur et dissuasif sur les importations clandestines grâce à une surveillance accrue. Sur la base de ces contrôles spécifiques, le nombre de déclarations "spontanées" de diamants est encore augmenté. En 2022, en lien avec ce phénomène de fraude, des importations clandestines d'une valeur globale de 2 352 162,46 € ont été interceptées. La valeur totale des diamants déclarés détectés par les douanes du BelPIU était de 57 015 038,32 euros. Cette identification par les douanes du BelPIU avant la déclaration proprement dite est précieuse car seuls des contrôles réguliers peuvent garantir que les diamants sont correctement déclarés à chaque fois.

En juillet, une importante interception d'importations clandestines de diamants a été réalisée à l'aéroport de Bruxelles Sud Charleroi. Le passager venait de Manchester et a tenté d'importer des diamants d'une valeur de 2 170 682,69 € sans respecter les obligations et formalités légales (photos 6 et 7).

Photo 6 : des diamants d'une valeur de € 2.170.682,69



Photo 7 : des diamants d'une valeur de € 2.170.682,69



Les douanes sont également chargées d'intercepter les marchandises de contrefaçon. En juin, grâce à BelPIU Douanes, un passager a pu être intercepté avec 41 contrefaçons (photos 8 & 9). Le passager était déjà connu pour des violations de droits d'accises dans le passé, mais il a apparemment changé d'objectif. Outre les articles de contrefaçon, 75 médicaments et 41,7 kilogrammes de produits alimentaires interdits ont également été saisis sur ce passager.

Au total, **398 articles** de contrefaçon ont été saisis l'année dernière suite à des informations fournies par BelPIU Douanes. En outre, 492 pièces de cosmétiques et de médicaments et 1 156,54 kilogrammes de produits alimentaires interdits ont été saisis.

Photo 8: 41 contrefaçons



Photo 9: 41 contrefaçons



Enfin, les douanes sont chargées de lutter contre le trafic illégal de biens culturels et de faire appliquer la réglementation CITES. L'année dernière, plusieurs interceptions ont été réalisées dans ce contexte. Par exemple, en mars, un passager a été surpris avec des articles en fourrure de civette après le contrôle de son vol en provenance de Kinshasa via Addis-Abeba (photo 10). En novembre, un passager au départ de Kinshasa a été intercepté à Bruxelles avec 2,88 kilogrammes de crocodile et la carapace d'une tortue (photo 11), tous deux interdits par la Convention CITES.

Photo 10 : des articles en fourrure de civette



Photo 11 : 2,88 kilogrammes de crocodile et la carapace d'une tortue



C. VSSE – SGRS

Les deux services de renseignement belges ont aussi des missions légales dans la loi PNR et disposent de détachés au sein du BelPIU. Ainsi, tant la Sûreté de l'État (VSSE) que le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) disposent d'un accès contrôlé à la base de données des voyageurs, via les trois méthodes de traitement, afin d'assurer leurs missions telles qu'elles sont définies dans la loi organique des services de Renseignement et de Sécurité du 30 Novembre 1998. Cela couvre, entre autres, la prévention de toute activité (attentat terroriste par exemple) qui pourrait menacer l'intégrité du territoire belge et de ses habitants ou bien encore la protection du potentiel économique et scientifique belge (espionnage industriel).

Tout comme les autres services représentés au sein du BelPIU, la VSSE et le SGRS peuvent donc créer des listes de critères ou effectuer des croisements avec des extractions de leurs bases de données ou bien encore effectuer des recherches individuelles dans les données passées ; toutes ces méthodes étant encadrées par des procédures formelles et contrôlées par le Comité R.

L'année 2022 a vu une croissance de la collaboration entre la VSSE et le SGRS au sein du BelPIU. Concrètement, cela signifie que de nombreuses méthodes ont été partagées durant l'année et qu'en conséquence les résultats d'un service peuvent se retrouver comptabilisés dans les statistiques d'un autre. À cet égard, nous constatons que tous les chiffres sont en augmentation, tant du côté des sollicitations par les services que du côté des résultats engendrés. Ainsi, les *crossmatches* avec les bases de données ont généré 2.617 résultats¹ pour le SGRS et 3.015 pour la VSSE et les listes de critères du SGRS ont généré 8.277 occurrences positives et celles de la VSSE en ont généré 4.473 ; ce qui représente un doublement des résultats par rapport à l'année précédente.

Notons également que les différentes sections du SGRS ont sollicité à 34 reprises le BelPIU pour effectuer des recherches historiques et que la VSSE a utilisé la même méthode 229 fois ; ce qui représente une augmentation globale de 20% par rapport à 2021.

Cette croissance est sans aucun doute due au travail de promotion effectué par les détachés et les analystes BelPIU au sein de la VSSE et du SGRS. En effet, le BelPIU a effectué plusieurs présentations générales au sein des services, ce qui a permis une meilleure compréhension de ses missions et de son potentiel. Des réunions de travail ont également eu lieu avec différentes sections et certaines de ces réunions ont abouti à la création de listes de critères, de croisement avec de nouvelles extractions de bases de données et/ou de demandes de recherches historiques. Par ailleurs, à plusieurs reprises durant l'année, les détachés et analystes ont fait preuve de proactivité en soumettant aux services des propositions de critères préétablis liés à l'actualité nationale et internationale.

Comme nous le constatons tous les jours, les services de renseignement utilisent de plus en plus les ressources du BelPIU. Il s'agit à la fois d'une reconnaissance de nos efforts de publicité et d'un gage de la contribution positive des données de passagers aux enquêtes de renseignement.

D. La collaboration renforcée, la force du BelPIU

Dans certains cas, des compétences et/ou missions sont partagées par plusieurs services compétents. Afin de partager les informations entre services de manière optimale -dans les limites légales et opérationnelles-, le BelPIU a mis en place des mécanismes de collaboration. C'est une plus-value importante du caractère multidisciplinaire du BelPIU.

¹ Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises dans ce rapport, un résultat est généré par voyage et non par voyageur ; un seul passager pourrait donc générer autant de résultats que le nombre de voyages (depuis, vers ou via la Belgique) dans sa réservation, par exemple.

Lorsque deux ou plusieurs services compétents partagent les mêmes compétences, ils peuvent créer, après concertation, des listes de contrôle ou des listes de critères communs et se mettre d'accord sur la manière de traiter les résultats obtenus. Cet outil important a été utilisé dès le lancement opérationnel en 2018 avec l'introduction de l'utilisation de la « Banque de Données Commune terrorisme et radicalisme » (BDC) qui est automatiquement croisée avec chaque donnée de voyages entrants. Cette base de données contient des personnes et des organisations qui doivent être suivies en priorité dans le cadre d'une problématique de terrorisme et d'extrémisme, en ce compris le processus de radicalisation. La présence des services compétents dans la même équipe opérationnelle permet une meilleure coordination et un meilleur suivi de ces données.

Sur l'année **2022, 210 correspondances ont été créées automatiquement par la BDC**. Les services compétents pour ce phénomène ont coopéré pour chacune de ces correspondances et ont décidé, conjointement, du suivi à apporter au cas par cas.

Un total de **263 multihits** a été généré pour d'autres phénomènes relevant de la législation PNR. Un multihit correspond à un signalement d'un même dossier de voyage à plusieurs services compétents. La personne présente donc un intérêt pour plusieurs services, souvent pour des raisons différentes. Dans de tels cas, l'organisation multidisciplinaire du BelPIU joue un rôle crucial : la présence physique de ces services dans un environnement opérationnel sécurisé permet une concertation et une réponse rapide. La coopération entre les services concernés est en effet essentielle pour déterminer le suivi approprié.

Les services compétents peuvent également s'appuyer sur le service « Analyse » également présent au sein de l'environnement opérationnel du BelPIU. Du fait de leur position indépendante, les analystes peuvent identifier des synergies entre les différents services sur base d'informations étudiées ou collectées séparément par chaque service. Ils peuvent également travailler plus en profondeur sur un phénomène ou sur la recherche de récurrences suspectes, sur base d'une demande spécifique d'un service compétent. Les analystes sont aussi les experts de l'application informatique du système PNR et peuvent former et informer les détachés sur les bonnes pratiques et les spécificités de l'application. En 2022, ils ont participé au développement d'outils d'analyse et de gestion de données qui permettent aux détachés des services compétents d'optimiser le traitement de leurs dossiers. Enfin, les analystes soutiennent les services compétents dans la rédaction de rapports d'analyse de données PNR.

7. Le BelPIU sur la scène internationale : stratégiquement et opérationnellement.

La Belgique est reconnue au niveau mondial pour ses méthodes de contrôle des passagers. Par exemple, en 2022, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (UN CTED) a effectué une visite dans le cadre de la politique antiterroriste de la Belgique, et la manière dont la Belgique a mis en place son système API/PNR a été présentée comme exemple de bonne pratique aux autres États membres des Nations unies. Notre expertise se manifeste non seulement par de solides résultats opérationnels, mais aussi par de nombreuses demandes d'organisations internationales et d'autres États pour un soutien (souvent sous forme de formation) dans la mise en place de leur système PNR. Le nombre de demandes dépassant ce qui est raisonnablement possible et souhaitable, nous avons essayé l'année dernière de nous concentrer davantage sur les activités susceptibles d'apporter une valeur ajoutée concrète au service et à son personnel, telles que la coopération opérationnelle avec les UIP d'autres États membres de l'Union européenne et les visites de celles-ci.

A. Coopération opérationnelle et échanges de données

La coopération avec les UIP des États membres est très importante pour obtenir des informations lorsque l'État membre n'en dispose pas et qu'elles pourraient être pertinentes. L'Union, par le biais de la directive PNR, a explicitement opté pour un système décentralisé, dans lequel chaque État membre établit sa propre unité d'information des passagers ; il est donc nécessaire que ces différentes UIP puissent coopérer de manière efficace et sûre, tout en respectant des normes élevées de protection des données personnelles.

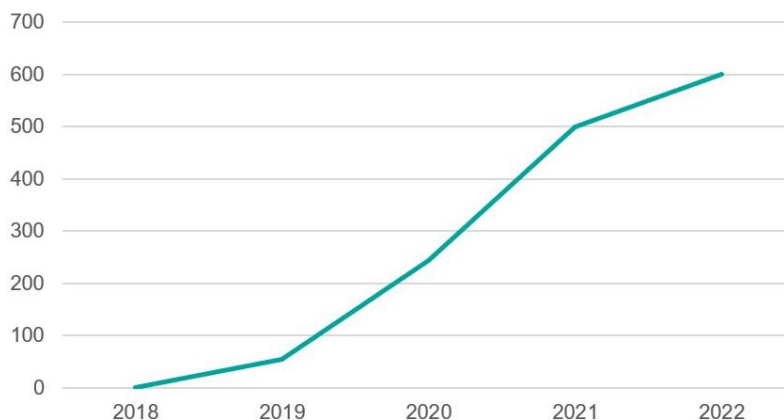
Pensez, par exemple, au fait qu'un suspect recherché en Belgique prend un vol dans les pays voisins, ou aux informations sur les critères de mouvements de voyage suspects provenant d'autres États membres. Ces informations sont essentielles pour découvrir les réseaux criminels, établir les liens entre les individus et les organisations et, si nécessaire, procéder à des arrestations dans le cadre de la lutte contre ce réseau.

L'échange de données utilise l'application de réseau d'échange d'informations sécurisé (SIENA). Cet outil d'Europol facilite la communication sécurisée et directe entre les différentes UIP.

Demandes entrantes

Les procédures d'échange de données entre homologues de différents États sont en place depuis août 2019 et le nombre de demandes de renseignements entrantes a connu une forte croissance au fil du temps. En 2022, le BelPIU a reçu **601 demandes étrangères**, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Les "demandes d'information" provenaient de Bulgarie (3), Chypre (4), Allemagne (204), Estonie (4), Finlande (18), France (90), Hongrie (4), Irlande (15), Italie (10), Croatie (8), Lettonie (2), Lituanie (7), Luxembourg (5), Pays-Bas (123), Ukraine (3), Autriche (7), Pologne (8), Roumanie (3), Slovénie (2), Slovaquie (2), Espagne (24), République tchèque (4), Royaume-Uni (7), États-Unis (1), Suède (7) et Europol (36).

Graphique 4 : Nombre d'applications SIENA étrangères



Lorsqu'on traite ces demandes étrangères, elles sont d'abord soumises à un test d'admissibilité. Il s'agit de vérifier si la demande s'inscrit dans le cadre juridique de l'UIP belge et respecte les principes de proportionnalité et de subsidiarité. Par exemple, il doit être possible de prouver un lien avec la Belgique ou une menace imminente doit pouvoir être identifiée (par exemple dans le contexte du terrorisme).

Sur les 601 demandes reçues, 527 ont été effectivement traitées après le test d'admissibilité - soit un taux de refus de 12%. Certaines demandes n'ont été acceptées qu'après que le demandeur a fourni des informations supplémentaires via l'application UIP-to-UIP.

Dans 177 cas, une demande recevable a donné lieu à une correspondance positive et des données ont été échangées. Près d'une demande sur trois permet ainsi au demandeur d'obtenir des données PNR : interroger correctement l'Unité d'Information des Passagers belge est donc payant.

Demandes sortantes

Cette collaboration va bien sûr dans les deux sens : les services belges interrogent aussi les UIP des autres États membres de l'UE, afin d'obtenir des données de passagers si celles-ci peuvent apporter une valeur ajoutée aux enquêtes en cours en Belgique. Ainsi, la police intégrée a envoyé 131 demandes SIENA aux autres UIP. Cela a permis de recevoir 158 dossiers de voyage provenant de bases de données PNR d'autres UIP européennes.

Autres échanges internationaux

Dans l'esprit de la coopération européenne entre Unités d'Information des Passagers, des données relatives aux critères de voyages suspects ont également été spontanément échangées avec d'autres États membres en 2022. Cela prend souvent la forme de rapports d'information mensuels partagés avec les UIP des autres États membres de l'UE. Dans ce cas, il ne s'agit pas de communiquer des données des passagers sur base d'une demande d'information mais de partager des renseignements opérationnels pertinents qui peuvent être utiles aux autres UIP avec qui ils sont partagés. Ces rapports de renseignements transmis par la Belgique ont été à nouveau bien accueillis par les autres UIP et ont déjà conduit à plusieurs arrestations à l'étranger.

En outre, les douanes du BelPIU transmettent également les dossiers de voyage des passagers suspects à leurs collègues internationaux dans divers aéroports, selon les conditions prévues par l'accord d'assistance mutuelle et de coopération entre les administrations douanières (connu sous le nom de Convention Naples II). Prenons à titre d'exemple de succès de cette procédure le cas d'un contrebandier de cigarettes qui a essayé de passer outre nos systèmes de contrôle via diverses contre-mesures. Suite à une analyse approfondie, les douanes du BelPIU ont transmis l'information à l'UIP italienne, ce qui a conduit à l'arrestation de l'individu avec près de 100 fardes de cigarettes. Au total, en 2022, Naples-II a conduit à 28 contrôles positifs.

La police du BelPIU entretient également des contacts de qualité avec des UIP étrangères. Par exemple, le projet jumeau lancé avec succès en 2021 avec l'UIP d'Hongrie a été poursuivi. Deux listes de critères ont conduit à de nombreuses arrestations pour trafic en Hongrie et en Belgique. Au total, nos collègues hongrois nous ont envoyé 32 avis, et 20 alertes ont été envoyées par le BelPIU, ce qui a conduit à des arrestations dans 100 % des cas.

Une nouvelle coopération a été initiée avec l'UIP de la Grèce sur le trafic et la traite des êtres humains. Sur base de critères suspects, la police du BelPIU transmet des réservations de voyage spécifiques à l'UIP grecque pour vérification, ce qui a déjà conduit à 151 arrestations sur place.

Deux échanges CEPOL ont également eu lieu en 2022, entre la Belgique et la Roumanie, et entre la Belgique et la Finlande. Le programme d'échange CEPOL vise à promouvoir la coopération européenne en matière de répression en permettant aux membres d'organisations similaires (en l'occurrence les UIP) de se familiariser avec leur environnement de travail respectif. Cela permet un échange des meilleures pratiques et un partage des connaissances. Ces échanges ont permis d'aiguiser les capacités analytiques des employés du BelPIU et de leurs collègues internationaux. En outre, plusieurs arrestations ont eu lieu en Finlande à la suite de la mise en place de critères de ciblage basés sur des règles qui ont été élaborées conjointement pendant l'échange.

B. Groupe de travail informel sur le PNR

Le groupe de travail informel PNR (IWG) rassemble des experts de toute l'Europe mais aussi d'autres régions et vise à ce que tous les pays participants atteignent le même niveau de mise en œuvre de la directive européenne PNR de 2016. En juin 2022, la Belgique a clôturé sa présidence de cette plateforme de consultation de toutes les UIP européennes par une réunion en présentiel à Bruxelles. Par pure coïncidence, cette réunion a eu lieu la semaine de la publication de l'arrêt de la Cour de justice européenne sur la directive PNR, de sorte que les sujets de discussion n'ont

pas manqué. En outre, sous la présidence belge, les premiers pas ont pu être effectués vers une coopération opérationnelle plus étroite entre UIP.

Le NTTC poursuit son travail en tant que président du sous-groupe opérationnel de l'IWG au sein duquel l'accent est mis sur le développement de l'échange d'informations opérationnelles entre les UIP et avec d'autres partenaires, tels qu'Europol et Interpol.

C. Formation internationale sur API/PNR

En 2022, le personnel du BelPIU a apporté son expertise au programme des Nations Unies "Countering Terrorist Travel" (*CT Travel*), mis en œuvre par le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT). L'objectif du programme *CT Travel* est d'apporter un soutien aux pays participants dans leur lutte contre le terrorisme et la criminalité grave par l'analyse des données sur les passagers, conformément aux résolutions 2178, 2396 et 2482 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En pratique, nos experts nationaux participent aux présentations de l'UNOCT et répondent à des questions concrètes. Ils partagent ainsi avec les pays participants les meilleures pratiques, les méthodologies, et les travers à éviter. Cette année, notre personnel a soutenu la Jordanie, le Togo, la Côte d'Ivoire et les Émirats arabes unis.

L'année dernière, le BelPIU a également été actif dans d'autres programmes de l'ONU, tel que le programme AIRCOP, un projet mis en œuvre par l'ONU en coopération avec Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) dans le cadre de la lutte internationale contre le trafic de drogue. Le BelPIU a également participé en tant qu'orateur à l'atelier régional d'Interpol au Caire. Au niveau européen, le personnel du BelPIU a participé à l'achèvement du projet de formation "EU and Western Balkans Training Project" (EUWBTP) et a fait une présentation en Croatie dans le cadre du "European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats" (EMPACT). Le BelPIU a également organisé plusieurs visites opérationnelles des UIP d'autres États membres de l'Union européenne.

D. Benelux

En 2022, la Belgique a continué à collaborer avec les Pays-Bas et le Luxembourg pour renforcer le réseau des unités d'information des passagers du Benelux. Les discussions de cette année ont porté sur les formes opérationnelles possibles de coopération et sur l'impact de l'arrêt de la Cour de justice ainsi que sur la Directive européenne API (2004) qui doit être modifiée.

Une première réunion sur la thématique ETIAS s'est également tenue en 2022. Les trois États membres y ont échangé leurs questions et ont débattu du contenu des justifications d'une décision ETIAS que devront bientôt prendre les Unités nationales, lorsqu'elles seront opérationnelles. Ce partage de connaissance et d'expertise a été apprécié et mènera certainement à d'autres réunions de ce type en 2023.

E. IXIM

Les préparatifs de la présidence belge de l'Union européenne du premier semestre 2024 ont commencé en 2022. Le NTTC est en effet étroitement impliqué dans l'élaboration de la politique européenne par le biais du groupe de travail du Conseil IXIM. Ainsi, cette année, le NTTC a joué un rôle de pionnier au sein de l'IXIM dans le cadre des discussions sur l'impact de l'arrêt de la Cour de justice, entre autres par le développement et la présentation d'une méthodologie d'évaluation des risques pour les vols intra-UE. Le NTTC continuera donc à jouer un rôle de premier plan au sein de ce groupe de travail sur les questions relevant de sa compétence sur PNR, sur ETIAS et sur les discussions relatives aux projets de modifications de la Directive européenne API.

8. Conclusion

En faisant le bilan de l'année écoulée, nous constatons que nous avons fait face à de nouveaux défis importants. L'arrêt de la CJUE nous a contraints à une réflexion encore plus critique sur notre cadre juridique et nos méthodes opérationnelles. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'initiative ETIAS a révélé des obstacles techniques et législatifs complexes. Cependant, grâce au travail acharné et au dévouement de notre équipe, ainsi qu'à l'importante coopération dont nous avons bénéficié de la part de nos partenaires nationaux et internationaux, nous avons pu non seulement relever ces défis, mais même les transcender.

La mise en place du *National Travel Targeting Center* et la préparation de la création de la nouvelle unité ETIAS ont donné le ton à cet égard. Comme après la publication de la directive PNR en 2016, la Belgique a joué un rôle de premier plan en 2022. En outre, de nouvelles compagnies aériennes ont été connectées et le système de gestion des dossiers TRAVICS a été développé.

Au niveau opérationnel également, nous avons à nouveau remporté de nombreux succès. Des centaines de suspects ont été interrogés et des dizaines d'enlèvements parentaux ont été empêchés sur la base d'une alerte gérée par BelPIU Police. Des rapports de renseignement détaillés ont été établis dans le cadre du terrorisme, et plus de 100 arrestations ont été effectuées dans le cadre de meurtres, de trafic d'êtres humains, de vols aggravés ou de trafic de drogues. En outre, BelPIU Police a transféré des milliers de dossiers de voyage aux juges d'instruction afin de leur fournir des informations essentielles dans le cadre de leurs enquêtes judiciaires. Les détachés des douanes, avec l'aide de leurs collègues sur le terrain, ont intercepté de grandes quantités de substances interdites, notamment des drogues, des produits de contrefaçon, des biens culturels, ainsi que des diamants et du tabac non déclarés. Les dossiers de voyage se sont également révélés être un outil essentiel pour les services de renseignement. En analysant les habitudes de voyage, ils ont pu identifier les risques de sécurité potentiels et prendre des mesures proactives pour les atténuer ou mieux, les identifier. Le fonctionnement du BelPIU, qui met en présence les différentes autorités compétentes dans un même espace opérationnel et qui leur permet de réagir rapidement apporte, au cas par cas, une plus-value cruciale.

Enfin, nous constatons que, depuis son lancement, le BelPIU est une autorité internationale de premier plan, et nous sommes fiers de maintenir cette réputation grâce à notre engagement quotidien à nous améliorer continuellement. À cette fin, nous avons encore approfondi nos coopérations stratégiques internationales avec le NTTC, par exemple au sein des groupes de travail informels PNR et IXIM et en tant que partenaire de premier ordre dans le cadre de divers programmes des Nations Unies. Sur le plan opérationnel également, notre coopération internationale continue de se développer, tant en termes d'échange de données qu'à travers des projets concrets de coopération avec les UIP d'autres États membres.

Le BelPIU, fait face quotidiennement à un paysage stratégique et opérationnel en constante évolution. Néanmoins, nous avons réussi à déployer nos ressources de manière efficace, à franchir certaines étapes importantes et à fixer de nouveaux objectifs ambitieux pour l'avenir. Nous maintiendrons cette dynamique et poursuivrons ce travail en 2023.